

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2009-2010

CC/MK

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Exposition universelle de Shanghai - Compte rendu de visite
2. Présentation du LOD (Lëtzebuerger Online Dictionnaire)
3. Etat des lieux des festivals culturels au Luxembourg
4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 août 2010
5. Divers

*

Présents : Mme Anne Brasseur, M. Ben Fayot remplaçant M. Marc Angel, Mme Marie-Josée Frank, M. Fernand Kartheiser, M. Mill Majerus, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Ben Scheuer, M. Marc Spautz

Mme Octavie Modert, Ministre de la Culture

M. Marco Battistella, M. Guy Dockendorf, du Ministère de la Culture
M. Ralph Fichtner, M. Alexandre Ecker, LOD

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Lydie Err

*

Présidence : Mme Martine Mergen, Présidente de la Commission

*

1. Exposition universelle de Shanghai - Compte rendu de visite

Les membres de la Commission décident de reporter ce point à une réunion ultérieure.

2. Présentation du LOD (Lëtzebuenger Online Dictionnaire)

Ce point a été inscrit sur l'ordre du jour à la demande de la sensibilité politique ADR.

Le *Lëtzebuenger Online Dictionnaire* ("LOD") est le premier dictionnaire luxembourgeois en ligne qui indique les mots de la langue luxembourgeoise avec leur traduction en allemand, français, anglais et portugais, accessible à l'adresse www.lod.lu.

Le LOD est un dictionnaire qui se fonde sur l'usage actuel de la langue luxembourgeoise au quotidien et qui est mis en place exclusivement au moyen de ressources luxembourgeoises.

Mme la Ministre souligne que le projet du LOD a été motivé essentiellement par deux objectifs: l'élaboration d'un dictionnaire à l'attention des personnes qui maîtrisent déjà la langue luxembourgeoise et la mise à disposition d'un instrument qui permet l'apprentissage de la langue.

D'un point de vue historique, Mme la Ministre rappelle que la première œuvre publiée entièrement en luxembourgeois est l'ouvrage d'Antoine Meyer « E Schrek ob de Lezeburger Parnassus », paru en 1829. Les premières recherches en lexicographie ont été menées par Jean-François Gangler et ont abouti à la publication en 1847 du "Lexicon der Luxemburger Umganssprache" qui a constitué la base pour les travaux menés par la première commission du dictionnaire. En 1886, le député Caspar Mathias Spoo, défenseur du statut de la langue du pays, a tenu son discours d'entrée en luxembourgeois. La "Société luxembourgeoise d'études linguistiques et dialectologiques" a été fondée en 1924 avec l'objectif d'élaborer et de publier un dictionnaire complet de la langue luxembourgeoise. Vers le milieu des années 30, cette société est devenue la 4^e section de l'Institut Grand-Ducal. En 1936, a été fondée une nouvelle commission du dictionnaire qui, en raison de la guerre, n'a pas pu mener à bien ses travaux. Les travaux ont repris dès 1948 par une nouvelle commission, qui s'est étendue au fil des ans à vingt membres, plus des collaborateurs indépendants et des correspondants. Les 23 cahiers, élaborés par la Commission jusqu'en 1975, ont été regroupés en un dictionnaire en 5 volumes, publié en 1976. Le 5 janvier 1998 a été créé, par règlement ministériel, un « conseil permanent de la langue luxembourgeoise » ("CPLL"). Le CPLL, observatoire de la langue luxembourgeoise, a pour missions l'étude, la description et la diffusion de la langue luxembourgeoise. Il coordonne les travaux des différents groupes de travail, chargés par le Gouvernement de l'élaboration de nouveaux dictionnaires du luxembourgeois ainsi que de toutes mesures pouvant aider à mieux faire connaître la langue. Le LOD est une émanation du CPLL.

Le projet du LOD est élaboré par un groupe de travail au sein du ministère de la Culture. Actuellement, le moteur de recherche permet de consulter les mots qui commencent par les lettres A à M. Une version papier du dictionnaire pourrait également être éditée après la mise en ligne intégrale de toutes les lettres qui devrait inclure 20.000 termes. Chaque terme est accompagné d'exemples en luxembourgeois qui en illustrent l'usage. L'orthographe des mots luxembourgeois respecte les règles énoncées dans le règlement grand-ducal de 1999 y afférent.

La version digitale, par rapport à la version papier, présente l'avantage de mettre à disposition de l'internaute des résultats au fur et à mesure que les travaux du groupe de travail progressent.

En outre chaque article permet une audition de l'entrée respective. De plus, dans le cas des substantifs et des verbes, la version parlée des pluriels et des participes passés est fournie. Cette fonctionnalité supplémentaire s'appuie sur les moyens électroniques pour permettre à l'utilisateur d'avoir accès à la phonétique de la langue luxembourgeoise sans qu'il ait à recourir à un alphabet phonétique.

L'interactivité de l'internet permet également à l'internaute d'entrer directement, via e-mail, en contact avec le groupe de travail s'il a des questions ou des remarques à faire par rapport à des entrées du dictionnaire.

En fonction des compétences linguistiques et des besoins de l'utilisateur, le dictionnaire peut être employé pour saisir le sens d'un mot luxembourgeois ou comme outil d'aide à la traduction.

Les deux experts chargés de la mise en place du LOD, MM. Ralph Fichtner et Alexandre Ecker, exposent l'approche du LOD, sa méthodologie et le calendrier des travaux en donnant les explications suivantes :

- le LOD est un dictionnaire de langue qui recense des noms communs, à l'exclusion des noms propres ;
- actuellement le moteur de recherche permet de consulter les termes de A à M ;
- les termes commençant par les lettres N jusqu'à S sont en voie de rédaction, de traduction ou de révision ;
- le corpus du dictionnaire a été établi entre autres à l'aide du compte rendu des séances publiques de la Chambre des Députés. Un tiers de ce corpus électronique est constitué de textes issus de la production littéraire luxembourgeoise des trois dernières décennies.
- le dictionnaire comprend également des termes familiers. Une collecte des expressions utilisées par les jeunes est en cours ;
- entre 2002 et 2010, le projet a coûté 1,65 million d'euros ;
- le dictionnaire, dans son entièreté ne sera pas en ligne avant 2012, étant donné que le budget annuel alloué à sa confection sera réduit.

3. Etat des lieux des festivals culturels au Luxembourg

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 août 2010

Le procès-verbal de la réunion du 2 août 2010 est approuvé.

5. Divers

Les membres de la Commission décident de convoquer une réunion le 26 octobre 2010 avec l'ordre du jour suivant :

1. Exposition universelle de Shanghai - Compte rendu de visite
2. Etat des lieux des festivals culturels au Luxembourg
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 septembre 2010
4. Divers

Les membres de la Commission de la Culture prennent connaissance d'une lettre de Monsieur Fritz Pleitgen, Président du comité de gestion de RUHR.2010 GmbH, les invitant à assister à un événement de leur choix parmi les manifestations offertes dans le cadre de "Essen-Ruhr, capitale européenne de la culture 2010".

Sous réserve d'un accord de principe de la part du Bureau de la Chambre des Députés en matière de déplacement et de séjour, la Commission contactera Monsieur Pleitgen afin de se voir soumettre un projet de programme qui pourrait, le cas échéant, s'étendre sur deux jours avec une nuit sur place.

Mme Martine Mergen informe les membres de la Commission qu'elle participera, en sa qualité de Présidente de la Commission de la Culture, à un déjeuner organisé dans le cadre de la visite d'une délégation du Parlement des Flamands de Bruxelles qui aura lieu le 7 octobre 2010.

Luxembourg, le 4 octobre 2010

La secrétaire,
Carole Closener

La Présidente,
Martine Mergen